



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Pôle Environnement et Procédures Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROCEDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Code de l'Environnement, Livre 1er, Titre VIII

Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017

Demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau pour la réalisation des travaux d'amélioration et de stabilisation du talus routier sur la RD 918 à Betpouey par le Conseil Départemental 65

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé à une enquête publique **du 10 juillet 2018, à partir de 16 heures, au 26 juillet 2018 inclus jusqu'à 12 heures** sur la demande d'autorisation environnementale déposée par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour la réalisation de travaux de reprise et d'amélioration d'aménagements routiers effectués après la crue de juin 2013 sur le cours d'eau « Le Bastan » aux abords des ouvrages d'art et de la RD 918, sur le territoire de la commune de Betpouey.

Les communes concernées par cette enquête sont Betpouey, Viella, Sers, Saligos, Vieux et Barèges.

Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès du maître d'ouvrage : Département des Hautes-Pyrénées - Direction des routes et des transports - Service Investissement Routier - Rue Gaston Manent CS 71324 65013 Tarbes Cedex 9 - tél : 05 62 56 72 61- exploitation-routes@ha-py.fr - contact Mme Stéphanie THABAUD.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment le dossier loi sur l'eau et la décision de l'autorité environnementale de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas, en mairie de Betpouey, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le public pourra également consulter le dossier et le télécharger sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.hautes-pyrenees.gouv.fr (rubrique « consultation du public » – sous-rubrique « enquêtes publiques en cours ») ainsi que sur le site du Conseil Départemental à l'adresse suivante <http://www.hautespyrenees.fr>, à compter du 10 juillet et jusqu'au 26 juillet 2018 inclus. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la sous-préfecture d'Argeles-Gazost, 1 Avenue Monseigneur Flaus, 65400 Argelès-Gazost, les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h, les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, auprès de la préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques – Place Ch. de Gaulle – 65013 Tarbes cedex 9) dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie de Betpouey ou les adresser par courrier à l'attention de M. Alain TASTET, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Pau, à la mairie de Betpouey (65120), siège de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse : pref-trvx-betpouey@hautes-pyrenees.gouv.fr en inscrivant en objet du courriel « observations enquête travaux talus routiers RD 918 à Betpouey ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

.../...

Les courriers et documents déposés à la mairie de Betpouey seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront également annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Les courriers, courriels et documents déposés en mairie seront recevables du 10 juillet 2018, à partir de 16 heures jusqu'à l'heure de fermeture du siège de l'enquête, soit le jeudi 26 juillet 2018 à 12 heures. Les observations émises en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.

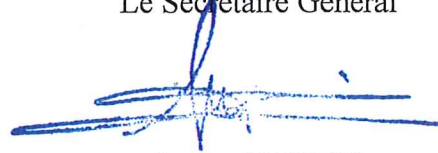
Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences organisées **à la mairie de Betpouey les mardi 10 juillet 2018 de 16 à 19 heures et jeudi 26 juillet de 9 à 12 heures.**

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à Mme la Préfète des Hautes-Pyrénées. Toute personne pourra en demander communication à ses frais, à la Préfecture, à l'adresse précitée, et en prendre connaissance, pendant un an, en mairie de Betpouey et sur le site internet des services de l'Etat (sous-rubrique « historique des enquêtes clôturées »).

Au terme de la procédure, conformément aux articles R.181-39 et suivants du code de l'environnement, la Préfète prendra un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou une décision de refus motivée.

Tarbes, le 15 juin 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

A blue ink signature of Samuel Bouju, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, written over the text of the Secretary General.

Samuel BOUJU